

## Quel avenir pour l'exception culturelle française : focus sur le financement de la production indépendante dans un contexte de révision de la chronologie des médias

Le 21 décembre dernier, les organisations professionnelles du cinéma et les chaînes de télévision ont signé l'accord de révision du 07/11/2018 de la chronologie des médias. Cette chronologie des médias, qui existe via des décrets depuis 1989, légifère à la fois le système de financement du cinéma français et la chaîne de valeur de cette industrie via des fenêtres d'exclusivité dédiées à la diffusion d'un film. Cet encadrement légal a pour but de valoriser au mieux la chaîne de valeur d'exploitation d'un film et défend l'"exception culturelle française".

### L'exception culturelle française : l'outil de défense du cinéma français

Cette exception culturelle a été introduite dans le cadre des négociations au sein du GAAT qui ont pris place à partir de 1986. Cette phase de négociations avait pour objet d'une part de libéraliser les activités de services à l'échelle mondiale et d'autre part de créer une organisation internationale de commerce. Or, les professionnels français de l'audiovisuel et du cinéma ont vu un paradoxe entre les systèmes de protection et les principes juridiques des accords en négociation car la totalité des dispositifs d'organisation et de fonctionnement du secteur audiovisuel et cinématographique français (soutiens financiers, dispositifs relatifs aux quotas, etc.) étaient tous fondés sur le critère de nationalité, ce qui entraînait donc en contradiction avec le principe de non-discrimination du GAAT. C'est en 1993 que la Commission Européenne parvint à définir les enjeux culturels à préserver et définit ainsi l'exception culturelle.

Pour résumer, la culture n'est donc pas un service marchand quelconque qui peut être assujéti à la libéralisation du marché, ce qui a fait naître la notion d'exception culturelle française, aujourd'hui grandement incarnée par le cinéma.

La réforme de la chronologie des médias, datant de Novembre 2018 mais véritablement signée en Février 2019, loin d'avoir répondu à toutes les attentes des acteurs du secteur du cinéma, a remis au centre des préoccupations la légitimité et

l'efficacité non seulement de cet encadrement légal du cinéma français mais également de tout le système de financement du cinéma.

### De nouveaux modes de consommation qui chamboulent l'industrie du cinéma

En effet, dans un contexte où l'industrie française du cinéma, et de l'*entertainment* de manière plus générale, s'est vue bouleversée par de nouveaux modes de consommation et l'arrivée de plateformes SVOD, la position de force des acteurs traditionnels a été remise en question. C'est donc logiquement tout le système de fonctionnement de ces entités qui est questionné.

La chronologie des médias est d'autant plus au centre de toutes les attentions que de nombreux acteurs estiment que les Accords du 07/11/2019 constituent trop peu de changements face aux bouleversements connus par le marché : érosion de l'audience audiovisuelle avec un recul de 6 minutes de visionnage de programmes en linéaire par les spectateurs en 2018, des plateformes de streaming (Netflix, Amazon Prime Video mais prochainement Disney+, Apple ou encore WarnerMedia) qui accaparent l'attention et le temps des utilisateurs mais également chamboulent le système de production traditionnel, et enfin des médias français traditionnels, tels que Canal+, de plus en plus questionnés de par leur difficulté à s'adapter à ce nouveau contexte économique.

Ces derniers pâtissent de la concurrence exacerbée impulsée par ces plateformes de SVOD : alors que Netflix passe la barre des 140 millions d'abonnés dans le monde dont plus de 5 millions en France, l'acteur national majeur qu'est Canal+ perd de la vitesse et ne compte aujourd'hui plus que 4,73 millions d'abonnés, avec une perte de 300 000 abonnés en 2018.

Les changements soufferts par ces médias traditionnels se traduisent notamment par une baisse du chiffre d'affaires. Or, ce sont ces mêmes diffuseurs français qui participent au financement de la production de cinéma, et notamment de la production indépendante. Une baisse de chiffre d'affaires pour ces acteurs se traduit donc par une baisse de financement de leur part pour la production indépendante, comme l'illustre le plafonnement à 180 millions d'euros négocié par Canal+ dans les Accords du 07/11/2019.

## Comment relancer un financement du cinéma aujourd'hui en bernese ?

Bien que la chronologie des médias soit garante du financement de la production indépendante française, elle apparaît aujourd'hui de moins en moins capable de protéger cette dernière et les Accords du 07/11/2019 ne semblent pas relever les défis imposés au secteur.

Face à ces changements, on peut légitimement se demander si le système d'exception culturelle et de chronologie des médias tel qu'il est institué en France fonctionne efficacement et questionner l'intérêt de la protection de la chronologie des médias sur le financement des films français. L'exception culturelle permet-elle toujours aujourd'hui de favoriser le financement de la production indépendante ? Ne faudrait-il pas aller vers une plus grande souplesse pour laisser la place à des accords de gré à gré, libéraliser les financements et le système de production ? Faut-il envisager de nouvelles structures de financement, et si oui lesquelles ? Comment valoriser la production indépendante compte tenu des bouleversements dans les habitudes de consommation de contenus ?

## La chronologie des médias est-elle encore une solution adéquate pour préserver et stimuler l'industrie du cinéma ?

Somme toute, comment préserver l'exception culturelle française comme outil de défense du cinéma français tout en s'adaptant aux changements contemporains ?

Nos recherches et nos interviews avec des professionnels du milieu nous ont permis de prendre un certain recul sur l'état du cinéma français ainsi que sur la vitalité, l'apport économique et le rayonnement culturel que représente historiquement le cinéma français dans le monde.

Nous ne perdrons donc pas de vue l'objectif originel de la chronologie des médias, qui est de protéger la diffusion de films et ses acteurs afin que ces derniers puissent tous partager à la création de valeur de au sein de l'industrie. Alors que la France représente un marché de petite envergure de par la taille de sa population et de son

territoire, son industrie cinématographique n'en reste pas moins une des plus importantes au niveau mondial : troisième en termes de volume de production et septième en termes d'entrées en salle.

Le rôle de la chronologie des médias dans la sauvegarde et le développement de ce patrimoine culturel est indéniable. Nous avons pris le parti de défendre une version modernisée de cette chronologie de médias afin de préserver l'exception culturelle française.

Par conséquent, l'enjeu de ce mémoire est de proposer, à notre niveau d'étudiantes au sein de la Chaire Media et Digital de l'ESSEC, des solutions et des axes d'amélioration aux vues des besoins actuels de la production cinématographique française, tout en tenant compte des attentes du public. Nous souhaitons donner une vision globale sur toutes les possibilités de financement offertes par les acteurs et mécanismes en présence. Étant donné la complexité de l'écosystème du cinéma - qui lie problématiques de diffusion, de financement, de nouvelles consommation des médias et d'enjeux d'accès à la culture - nous aborderons point par point le panorama de la production actuelle, les accords récemment conclus par les professionnels ainsi que les enjeux à venir.

Pour commencer, afin de mieux comprendre l'état actuel de l'industrie et les enjeux autour de la révision de la chronologie des médias et les différents acteurs, il nous a semblé important de dresser un état des lieux aussi clair que sommaire de l'écosystème du cinéma français, avec ses différents acteurs, ses réglementations, et les bouleversements qui ont amené à la "crise" actuelle.

Ensuite, il sera nécessaire de présenter les défis toujours en jeu pour le cinéma français. Cela nous permettra d'introduire des solutions et décisions à prendre pour les acteurs de l'industrie afin de préserver l'exception culturelle française. Au sein de cette partie seront donc questionnés et discutés la position des exploitants dans la chaîne de valeur et l'évolution de leur rôle, la place de la SVOD dans la chronologie des médias et dans quelle mesure peut-elle évoluer et enfin les enjeux nationaux et locaux pour

développer l'accès à la culture des français et ainsi soutenir la production et consommation des œuvres.

Enfin, en question dans cette réforme de la chronologie des médias se trouve le financement du cinéma. En effet, redéfinir la chronologie des médias ne signifie pas seulement modifier des fenêtres d'exclusivité dans l'exploitation des films. Il s'agit également d'optimiser l'exploitation de la valeur des œuvres et par cela inciter au financement des longs-métrages. Aujourd'hui, force est de constater que le cinéma pâtit d'une baisse de la participation des diffuseurs dans le financement des films alors que les chaînes de télévision sont, avec l'Etat, les financeurs historiques et traditionnels de l'industrie. Ces chaînes voyant leur chiffre d'affaires diminuer du fait de la part croissante que prennent les plateformes SVOD dans la consommation des téléspectateurs, leur financement se fait plus rare et sélectif. De fait, la dépendance des producteurs vis-à-vis du CNC, des aides territoriales et de l'Etat s'accroît et on peut aujourd'hui douter de l'efficacité économique de cette industrie. Nous présenterons donc au sein de cette partie une critique du financement actuel mais surtout des solutions concrètes pour pallier aux besoins de financement du cinéma.